

# BARÈME DES HONORAIRES

## HONORAIRES DE TRANSACTION *maximum*

Les honoraires de transaction sont calculés sur le prix de vente net vendeur. Ils sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues dans le mandat. Ils s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur, soit 20%.

Jusqu'à	100 000 €	Forfait 7 500 €
100 001 €	200 000 €	8 % TTC
200 001 €	300 000 €	7 % TTC
300 001 €	350 000 €	6 % TTC
350 001 €	400 000 €	5,5 % TTC
400 001 €	500 000 €	5 % TTC
500 001 €	700 000 €	4,5 % TTC
Au-delà de	700 001 €	4,3 % TTC

## HONORAIRES DE LOCATION *maximum*

Pour le(s) locataire(s)

Honoraires de location	Etat des lieux
10 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>

Pour le bailleur

Honoraires de location	Etat des lieux	Honoraires d'entremise et de négociation
10 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	9 €/m <sup>2</sup>

## HONORAIRES DE GESTION

Honoraires de gestion courante

6 % HT de toutes sommes encaissées

NOS PRESTATIONS SONT  
**100%** déductibles des impôts